

**Extrait de procès-verbal du conseil municipal  
de la municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le quatorzième jour du mois de avril deux mille huit à 19 heures à la mairie située au 101, Place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Jean Legault, siège numéro 1  
la conseillère Dominique Morin, siège numéro 2  
le conseiller Guy Beaudin, siège numéro 3  
la conseillère Annick Rousseau Balayer, siège numéro 6

sont absents les conseillers Claude Bourgoïn, au siège numéro 4 et Joël Chagnon au siège numéro 5.

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale Johanne Laperrière est présente. Il y a 18 personnes dans l'assistance.

---

**2008.04.100 Remboursement jusqu'à 100 \$ par enfant pour achat de couches de bébé en coton lavable**

Il est proposé par la conseillère Dominique Morin et résolu :

D'ACCORDER un remboursement allant jusqu'à 100 \$ par enfant pour l'achat de couches de bébé en coton lavable, sur présentation de la facture, du poste budgétaire 02-470-00-499

QU'un certificat de naissance de l'enfant peut être demandé en preuve

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Copie certifiée conforme  
Ce 13 novembre 2009

Johanne Laperrière  
Directrice générale et secrétaire-trésorière